



Angoulême, le 2 novembre 2020

Pôle Politiques Sociales et Solidaires
Direction de l'Enfance

Mesdames et Messieurs les parents
d'élèves des écoles d'Angoulême

Madame, Monsieur,

Le protocole sanitaire renforcé adressé par le Ministère de l'éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports doit nous permettre d'accueillir les élèves dans l'ensemble de nos écoles dans des conditions de sécurité plus strictes au vu du nouveau contexte sanitaire.

La limitation du brassage des élèves doit être recherchée et opérationnelle au lundi 9 novembre prochain. Aussi, l'ensemble des acteurs éducatifs met tout en œuvre pour répondre à cet objectif.

En ce qui concerne plus particulièrement **la garderie municipale du matin**, la Ville souhaite pouvoir continuer à proposer ce service aux familles.

Toutefois, au regard du protocole renforcé, il est indispensable de limiter l'accès à ce service aux familles qui ne disposeraient pas de solutions alternatives.

C'est pourquoi à compter de ce jour, il vous est demandé de produire un justificatif de votre employeur. Ce document est à remettre à l'agent municipal en charge de l'accueil de votre enfant sur le temps de garderie.

Les équipes de la Direction l'Enfance restent à votre disposition pour tout échange (enfance@mairie-angouleme.fr / 05 45 20 53 00)

Je vous remercie pour votre compréhension et vous prie de croire en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe à l'Enfance et la Jeunesse

Stéphanie GARCIA